

PROJET :

Réalisation de travaux de réaménagement des bureaux et des laboratoires de recherche du centre H.PIERON

CCTP

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES

ADRESSE DES TRAVAUX :

Institut de Psychologie
71, avenue Edouard Vaillant
92100 Boulogne Billancourt

MAITRE D'OUVRAGE :

Université Paris - Descartes
12, rue de l'école de Médecine
75006 PARIS



MAITRE D'OEUVRE :

ARCHIPROGRESS

Adresse : 2, Place Fulgence Bienvenue –
77600 - Bussy- Saint- Georges
Tél. 01.64.76.31.66 Fax. 01.60.35.38.44
archiprogress@yahoo.fr

ARCHI Progress
Architectes D P L G

DISPOSITION GENERALE

1. DÉFINITION DE L'OPERATION

Le présent document a pour objet la définition des travaux tous corps d'état, à exécuter dans le cadre de l'opération de :

Réalisation de travaux de réaménagement des bureaux et laboratoires comprenant 2 salles de consultation, 6 box, 2 locaux d'observation, 1 accueil et 2 salles d'attente à l'institut de Psychologie : 71, avenue Edouard Vaillant - 92100 Boulogne Billancourt

Accès pour les travaux : **Parking 74 rue Marcel Dassault - 92100 Boulogne Billancourt**

Le présent marché comporte les quatre lots suivants :

LOT 01:	DEMOLITION ET DEPOSE
LOT 02:	CLOISONNEMENT –FAUX PLAFOND
LOT 03:	MENUISERIES INTERIEURES
LOT 04:	REVETEMENT DE SOL
LOT 05:	COURANTS FORTS / COURANTS FAIBLES
LOT 06:	PLOMBERIE - SANITAIRE
LOT 07:	PEINTURE

Les travaux seront confiés à une entreprise générale.

2. HYGIENE ET SECURITE DU CHANTIER

L'Entrepreneur doit se conformer aux normes de sécurité et à la législation du travail et assurer à son personnel une rémunération et des conditions de travail conformes à la réglementation en vigueur, aux conventions collectives et aux usages de la profession, de telle sorte que le Maître d'Ouvrage ne soit jamais inquiété ni recherché à ce sujet.

L'Entrepreneur doit communiquer au Maître d'Ouvrage et au Maître d'Œuvre à la première demande, la liste nominative des agents ou ouvriers employés sur le chantier.

Elle devra donc prendre toutes les dispositions pour que tout salarié employé sur le chantier puisse présenter sans retard un document attestant de son embauche.

Les agents ou ouvriers pourront se changer et prendre leurs repas dans une salle réservée à cet usage et située au RDC. Il y aura un WC et douche à disposition des ouvriers.

3. PROTECTION DU CHANTIER

Chaque entrepreneur est responsable des ouvrages jusqu'à leur réception sans réserve.

Le Maître de l'Ouvrage et le Maître d'Œuvre exigent que les ouvrages présentés lors de la réception soient en parfait état de conservation et de propreté.

Ceci implique que les travaux de finition (notamment les raccords), de nettoyage, soient organisés et coordonnés méthodiquement, les nettoyages étant répétés autant de fois que nécessaire pour satisfaire à cette exigence.

4. NETTOYAGE DU CHANTIER

Au moment de la réception des travaux, l'ensemble du chantier devra se présenter en état de parfaite exécution et propreté.

L'entreprise sera tenue de faire procéder, à la demande du Maître d'Œuvre, à ses frais au nettoyage du chantier,

ceci afin de débarrasser du chantier toute trace de salissures et débris de toute nature.
L'entreprise prendra toutes les mesures nécessaires pour éviter toutes détériorations.

Tous les gravois, déchets et emballages divers seront évacués du chantier de façon continue, selon leur nature, en conformité avec les prescriptions réglementaires en vigueur, notamment pour ce qui concerne les lieux de décharge. Les bennes éventuellement prévues à cet effet seront efficacement protégées et bâchées.

En fin de chantier, le nettoyage général sera exécuté par une entreprise spécialisée de nettoyage. Les dépenses correspondantes seront réglées par le titulaire.

5. PROTECTIONS INDIVIDUELLES

Chaque entreprise a l'obligation de mettre à la disposition de son personnel les protections individuelles suivantes :

- baudrier de sécurité,
- chaussures de sécurité,
- casque, masque, gants, lunettes et masque pour soudure, bottes de sécurité, tenues de pluie, etc...

L'accès du chantier sera interdit à toute personne n'ayant pas l'équipement minimum.

Prescriptions communes à tous les lots

GENERALITES

Observations :

Le CCTP a pour but de renseigner au maximum les entrepreneurs sur la nature des ouvrages à exécuter, leur importance et leur implantation.

Les descriptions ne sont pas limitatives et les entrepreneurs devront réaliser, sans exception, tous les travaux nécessaires au parfait achèvement des ouvrages qui leur sont attribués.

En tout état de cause, les candidats devront avoir pris connaissance des lieux et du projet et ils ne pourront élever ultérieurement aucune réclamation ou demander un supplément quelconque. Aucune modification ne peut intervenir après la remise des offres.

Connaissance des diagnostics du plomb

Les entreprises devront prendre connaissance du : Rapport de diagnostic du plomb dans les revêtements (**en cours de réalisation**) avant de commencer les travaux et de prendre connaissance du plan de prévention et de prendre les précautions nécessaires lors des travaux.

Désignation des lots :

LOT 01:	DEMOLITION ET DEPOSE
LOT 02:	CLOISONNEMENT –FAUX PLAFOND
LOT 03:	MENUISERIES INTERIEURES
LOT 04:	REVETEMENT DE SOL
LOT 05:	COURANTS FORTS / COURANTS FAIBLES
LOT 06:	PLOMBERIE - SANITAIRE
LOT 07:	PEINTURE

Textes de référence :

Toutes les dispositions précisées au CCTP de chaque corps d'état, ainsi que sur les plans, devront être respectées. Tous les matériaux seront de première qualité et neufs.

Les entreprises devront effectuer les travaux en parfaite conformité avec les normes françaises et européennes éditées par l'AFNOR, l'ensemble des D.T.U. et mémento applicable aux différents corps d'état, les cahiers des clauses techniques du CSTB, les règles générales de construction, les règles de protection contre l'incendie, les consignes particulières des fabricants sans que cette liste soit limitative.

Toutefois, parmi ceux-ci, il y a lieu de citer :

- Les Documents techniques unifiés, cahier des charges et règles de l'art,
- Les normes françaises répertoriées dans le R.E.E.F,
- Le règlement général de construction du Ministère de l'Équipement et du Logement,
- Les dossiers de travail des Avis Techniques du C.S.T.B,
- Le code de l'Urbanisme,
- Les Normes A.F.N.O.R et U.T.E,
- Les recommandations publiées par la Commission Technique des Assurances,
- Cette liste n'est pas exhaustive, tous les documents cités précédemment seront en vigueur au moment de
- Le code du travail

Etc.

Vérification des cotes :

Aucune cote ne devra être prise à l'échelle.

L'entrepreneur devra s'assurer sur place, avant toute mise en œuvre, de la possibilité de pouvoir suivre les cotes et les indications diverses portées sur les plans. En cas de doute, il en référera immédiatement au maître d'œuvre.

Réservation de trous :

Avant travaux, chaque corps d'état concerné devra fournir à l'entreprise générale un jeu de plan coté avec les indications utiles concernant les trous, trémies, lumières de passage à réserver dans différents ouvrages pour l'exécution de ses propres travaux.

Trait de niveau :

Le trait de niveau à 1m au-dessus du sol fini sera tracé par l'entreprise générale et sous sa responsabilité sur tous les murs, poteaux, cloisons ou autres, dès les coffrages déposés ou la maçonnerie montée. Il sera maintenu pendant toute la durée du chantier.

Chaque entreprise devra, avant la mise en place de ses ouvrages, le vérifier et ensuite le reporter sur les ouvrages nouveaux.

Présence aux rendez-vous de chantier :

Un rendez-vous de chantier et de pilotage auront lieu tous les 7 à 14 jours.

Le Maître d'Ouvrage pourra provoquer, des rendez-vous d'exception complémentaires qu'il jugera utiles pour assurer le respect du planning et la qualité des ouvrages.

Les entreprises convoquées devront être représentées par un technicien compétent et responsable, recevant des ordres et prenant les décisions au nom de l'entreprise.

Echantillons :

Les entreprises devront soumettre au maître d'œuvre, pour l'examen des offres, les échantillons et les spécifications techniques des différents matériaux ou matériels qu'elles proposent, de façon à ce que les décisions prises, adoption ou refus, n'aient aucune influence sur le planning.

Essais :

Chaque spécification technique devra obligatoirement faire procéder aux essais et vérifications qui lui incombent, selon les dispositions de l'article R111.40 du décret 78.1146 du 07 décembre 1978.

En plus de ces essais propres, l'entrepreneur devra effectuer les essais et vérifications de fonctionnement de ses installations dans les conditions du document technique COPREC n° 1.

Les procès-verbaux de ces essais devront être remis en 3 exemplaires au maître œuvre.

Nettoyage :

L'entrepris attributaire est responsable du nettoyage permanent du chantier et des abords (protection et nettoyage permanent depuis l'escalier C, au niveau des dégagements jusqu'au chantier) ainsi que de l'évacuation des gravois provenant de ses travaux.

Documents à fournir par les entreprises :

-a/ Avant exécution :

- Plans d'exécution et de fabrication, notes de calcul des ouvrages, détails seront obligatoirement soumis à l'approbation du maître d'œuvre avant début d'exécution.

-b/ Après exécution :

- Plans de récolement, c'est à dire les plans d'exécution modifiés pour être mis, le cas échéant, en conformité avec les ouvrages effectivement réalisés.
- Notices de fonctionnement et d'entretien, etc...

Aucun décompte définitif ne pourra être approuvé à défaut d'exécution complète de cette obligation.

Etat des lieux :

Avant toute intervention sur le site, un état contradictoire des lieux sera effectué en présence du maître de l'ouvrage et de toutes les entreprises,

1- Liste des plans

- 01-EXISTANT
- 02-PROJET
- 03-PLAN FAUX PLAFOND ET ELECTRICITE
- 04-COUPES

COORDINATION

L'entreprise générale assurera la mission OPC (organisation - pilotage - coordination)

LOT N° 1 – DEMOLITIONS

DEPOSES ET DEMOLITIONS

L'entrepreneur devra prévoir toutes les installations nécessaires à la sécurité du personnel chargé de la démolition.

Tous les travaux de démolition seront exécutés avec soins afin de ne pas détériorer les ouvrages existants.

Ce poste comprend tous les travaux de démolition et travaux complémentaires en vue d'une parfaite exécution et selon les règles d'art, à savoir sans que la liste en soit exhaustive: tous les étalements, démolitions mécaniques et/ou manuelles, les renforts provisoires, les coltinages, découpe propre et droite ...

Les secteurs en démolition seront maintenus en état d'humidité pour éviter les propagations de poussières.

L'entrepreneur est réputé s'être rendu sur les lieux, avoir contrôlé la véracité des plans et ne pourra en aucun cas appliquer une plus value au marché, en cas d'absence de renseignements au dossier.

Tous les gravats seront évacués hors du chantier au fur et à mesure des démolitions et transportés aux décharges publiques; les droits de décharges étant inclus dans la remise de prix de l'entreprise.

DESCRIPTION DES TRAVAUX DE DEMOLITION :

- Dépose des cloisons et murs.
- Dépose des portes et huisseries
- Dépose de revêtement de sols et murs
- Dépose des faux plafonds et éléments d'éclairage
- Dépose des équipements électriques.

Localisation : l'ensemble des bureaux et laboratoires suivant le plan état existant.

Révision et reprise des supports

Révision systématique des supports existants conservés afin de les livrer aux corps d'état de finition conformes au DTU.

L'Entreprise aura à sa charge tous les raccords nécessaires au droit des ouvrages démolis :

- Bouchage et rebouchage des fissures engendrées pendant la démolition
- Ragréage et raccords au sol et joint du revêtement existant

LOT N° 02 – CLOISONNEMENT –FAUX PLAFOND

Les matériaux et travaux seront conformes aux normes françaises DTU et aux avis techniques du CSTB. Les procédés de construction non traditionnels seront soumis pour approbation au Bureau de Contrôle et au Maître d'Oeuvre. Classement au feu requis : M1.

Le passage des conducteurs électriques est à la charge de l'électricien.

La mise en œuvre des éléments devra être effectuée conformément aux indications contenues dans l'avis technique du CSTB notamment en ce qui concerne la pose des panneaux et l'exécution des joints.

L'assemblage entre eux ou leur liaison avec mur et plafond sera réalisé conformément aux prescriptions du fabricant en maintenant l'isolation phonique assurée par des cloisons toute hauteur avec sujétions de calfeutrement soignées au droit du plancher.

Liaison avec les autres corps d'état.

Du fait de sa qualification, il appartient à l'entreprise de prévoir le détail des sujétions, fournitures et ouvrages nécessaires à la parfaite réalisation de son marché.

Pour cela, elle prendra connaissance des travaux à la charge des autres corps d'état et fera apparaître-les ouvrages correspondant sur ses plans et les détails d'exécution.

Protection en cours d'exécution.

La protection en cours de travaux intérieurs notamment vis à vis des autres corps d'état sera due par le présent lot.

Coordination.

Avant le début des travaux, le titulaire du présent lot est tenu de s'informer auprès des autres corps d'état, notamment pour le passage des canalisations, gaines électriques, huisseries, etc....

Documents de référence.

L'exécution et la qualité des travaux de plâtrerie seront régies par les documents suivants :

DTU 25.01 : Enduits intérieurs plâtre,

DTU 25.31 : Relatif aux cloisons carreaux de plâtre,

DTU 25.41 : Relatif aux plaques de plâtre à faces cartonnées,

DTU 25.42 : Ouvrages de doublage et habillage en complexe et sandwich,

DTU 25.221 : Plafonds fixes, plaques de plâtre à parement lisse

DTU 25.232. : Plafonds suspendus, plaques de plâtre à parement lisse

DTU 25.41 : Ouvrages en plaques de parement en plâtre

Norme NF P 72.302 Plaques de parement en plâtre

Les fiches techniques des matériaux employés

Arrêt du 21/04/83 Réaction au feu des plaques

-Recommandations des fabricants, avis techniques, etc....

Liste non exhaustive

CLOISONNEMENT :

Description des ouvrages

- Le cloisonnement intérieur sera de type Knauf acoustique 120mm ou similaire constitué de plaques de plâtre, aux deux faces, vissées sur ossature métallique en acier galvanisé avec bandes et joints à la périphérie des éléments, épaisseur 0,12 m avec isolation.

Traitement des joints entre plaques y compris toutes suggestions de coupe de pose, d'habillage, de fixation et de raccordement aux autres ouvrages.

Les plaques de plâtre, les complexes de doublage et les ossatures métalliques présentant des détériorations sont refusés.

Localisation : l'ensemble des bureaux et laboratoires suivant le plan (projet) d'architecte.

- Cloisons constituées de plaques de plâtre, aux deux faces, vissées sur ossature métallique en acier galvanisé avec bandes et joints à la périphérie des éléments, épaisseur 0,07 m (aucune exigence acoustique)

Traitement des joints entre plaques y compris toutes suggestions de coupe de pose, d'habillage, de fixation et de raccordement aux autres ouvrages.

Localisation : 2 petites cloisons à côté de l'évier crée et à côté de l'entrée.

Nettoyage.

Le titulaire du présent lot assurera le nettoyage des locaux.

Les projections de toute nature seront grattées soigneusement tant sur les parois, sol, huisseries, ouvrages des autres corps d'état.

FAUX PLAFONDS :

Description des ouvrages

- Le faux plafond sera réalisé en plaques de 600x600 et en BA13 et fixé au support par l'intermédiaire de suspentes en acier galvanisé.
Les joints seront traités selon la technique et avec les produits Placoplatre ou similaire.
La mise en oeuvre sera conforme au DTU et/ou à l'Avis Technique et aux recommandations du fabricant.

Localisation : Les dégagements et accueil (voir le plan faux plafonds)

- Fourniture et pose de faux plafond démontable et acoustique avec des perforations (taux 10%), d'une dimension 600x600mm avec bords droits, de la gamme « Danoline » décor Globe de « Knauf » ou similaire.

Localisation : l'ensemble des bureaux et laboratoires suivant le plan (voir plan de faux plafonds)

Cloison séparative en accordéon.

Mur mobile coulissant monodirectionnel de 7,5 cm d'épaisseur composé de panneaux sandwichs acoustiques. Suspendus par un ou deux points aux chariots circulants dans le rail de guidage en partie haute, avec guide au sol. Panneau composé d'un cadre aluminium avec parement bois ou tôle d'acier perforé contenant un isolant en laine de roche haute densité. Manœuvre manuelle. Utilisé pour la séparation d'espaces intérieurs nécessitant une isolation acoustique.

localisation : dans la salle de d'attente2

LOT N° 03 – MENUISERIES INTERIEURES

Documents de référence

DTU 34.1 Ouvrages de fermetures et baies libres

DTU 36.1 Ouvrages de menuiseries

DTU 39 Vitrierie

DTU 59 Peinture

Règles de sécurité contre les risques d'incendie dans les Etablissements recevant du Public

Règles de sécurité et de fonctionnement

Réglementation thermiques et acoustiques dans les bâtiments à usage d'enseignement.

Les indications des avis techniques du CSTB relatives aux matériaux et marques retenues

Prescriptions techniques visant la mise en oeuvre et l'emploi de colle d'assemblage et pose préconisée par les fabricants de matériaux employés.

Spécifications TECMAVER et UNP

Préconisations des fabricants

Liste non exhaustive

Quincaillerie

Toute la quincaillerie employée sera de première qualité et comportera obligatoirement le label de qualité NF-SNFQ des échantillons de quincaillerie devront être présentés au maître d'oeuvre avant la pose.

Travaux de peinture

Tous les bois seront traités fongicide et insecticide

Par ailleurs, le présent lot devra les impressions avant pose de tous ses ouvrages avec une application compatible avec les finitions prévues au lot peinture.

A la charge du présent lot : couche primaire anti-corrosion sur toute quincaillerie autre que celle en métal inoxydable ou en alliage léger, ainsi que celles protégées par le fabricant.

Dessin de fabrication

Avant de lancer la fabrication des ouvrages, l'entrepreneur du présent lot présentera et soumettra à l'approbation du maître d'œuvre les plans d'exécution des ouvrages. Ces plans préciseront les sections, les profils, les assemblages, le mode de fixation à la structure.

Organigramme

Tous les cylindres de serrures prévus au présent lot fonctionneront sur une combinaison générale comportant plusieurs passes généraux, plusieurs passes partiels et plusieurs clés particulières, suivant organigramme réalisé par le présent lot et laissé à la seule acceptation du Maître d'Œuvre.

Les cylindres, seront récupérés et réutilisés depuis les menuiseries existantes, dans le cas de l'impossibilité de réutilisation ils seront remplacés par les cylindres, à profil européen, choisis dans la gamme RADIAL NT des Ets VACHETTE ou similaire.

L'entrepreneur doit la fourniture de 3 clés particulières par cylindre définitif.

Pour les besoins du chantier, l'entrepreneur du présent lot doit la fourniture et la pose de 10 cylindres provisoires, qui seront mis en place dans l'attente de la pose des cylindres définitifs. Ces cylindres resteront la propriété du Maître d'Ouvrage

Protection

Les huisseries et bâtis seront protégés après pose pour éviter toutes dégradations. Ces protections seront à retirer par le présent lot juste avant intervention du peintre.

Les menuiseries, avant pose, seront entreposées sous la responsabilité du présent lot.

Conditions de réception

Les parties mobiles, vantaux, châssis, etc.... devront se mouvoir sans effort et joindre entre elles ou avec les parties fixes, dormants, bâtis, etc....

Le jeu devra être compatible avec l'application de peinture.

Ne seront pas jugées recevables, les menuiseries :

- dont les bois ne correspondraient pas aux qualités exigées ci-avant, les mesures du degré d'humidité pouvant être exigées et effectuées par un laboratoire spécialisé au moyen d'un appareil à électrodes étalonnées,
- dont la précision des assemblages, des coupes d'onglets, le fini des ponçages, etc.... ne correspondraient pas à un travail incontestablement très soigné,
- qui auraient travaillé avant pose ou pendant la période s'étendant de la pose à la réception des travaux et pendant la période de garantie,
- qui se voileraient ou gauchiraient,
- dont les assemblages, les coupes d'onglet, etc.... s'ouvriraient,
- dont les languettes tendraient à sortir des rainures de façon apparente,
- dont les abouts des montants désaffleuraient visiblement les niveaux de traverses, dont les articles de quincaillerie ne seraient pas de qualité prescrite ou acceptée, ne seraient pas en nombre suffisant ou de la robustesse suffisante, seraient imparfaitement posées, etc....

L'entrepreneur du présent lot ne pourrait valablement invoquer pour justifier éventuellement des résultats imparfaits en œuvre, soit l'humidité des locaux au moment de la pose, soit l'excès de chauffage par la suite, ces conditions inéluctables lui étant parfaitement connues et ne pouvant être considérées comme justifiant les imprévus, il doit connaître son art, utiliser les bois au degré de siccité qui convient, procéder à la pose en

temps opportun (compte tenu toutefois du calendrier du chantier) ne donner du jeu qu'a bon escient, enfin prendre toutes les précautions possibles de pratique professionnelle, que le travail soit absolument satisfaisant. En tout état de cause, il a accepté les conditions de réception imposées ci dessus et ne saurait se dérober à leurs conséquences pour quelque raison que ce soit pendant la période de garantie d'un an, l'entrepreneur, devra l'entretien à ses frais des ouvrages exécutés. Il sera tenu de démonter les ouvrages et de les remplacer en tout ou partie, si les jeux indiqués ci-avant sont dépassés.

L'entretien consistera à donner le jeu suffisant aux parties mobiles, à remplacer ou redresser les parties gauches ou rejetées, à refaire la peinture qui auraient été enlevée.

Description des ouvrages

PORTES PLEINES :

Blocs portes vantaux bois

Description générale

- Huisserie métallique profilée à recouvrement type MALERBA, BATIMETAL ou similaire
- Vantaux à parements type ISOGIL ou similaire pré peint (portes pleines)
- Paumelles modèle PICARD ou similaire
- Garniture type ALIZE sur ROSACE ou similaire des établissements BEZAULT ou similaire sur chaque vantail
- Butoir bague caoutchouc sur chaque vantail
- Hauteur passage 2,03 m
- Les portes seront équipées de clé (3 clés)

Localisation : l'ensemble des portes, voir le plan.

PLINTHES :

Fourniture et pose de plinthes droites en sapin du Nord de 0.10 m hauteur à peindre, pose clouée y compris coupe d'onglet aux angles, y compris sujétions de raccords par coupes en biais, de modèle identique aux parties attenantes conservées en raccords.

Localisation : toutes les pièces de la zone d'intervention aux endroits où des goulottes ne seront pas installées.

BAIES VITREE SANS TAIN :

Fourniture et pose de fenêtres avec un film miroir sans tain. Dimension : largeur : 1.20m et hauteur : 1.20m.

Description

- L'ossature est composée de profils en aluminium thermolaqué (le coloris au choix dans la gamme RAL)
- simple vitrage, la vitre feuilletée avec film miroir sans tain. Le maintien se fait à l'aide d'un joint en caoutchouc fixé sur l'ossature interne.

Localisation : entre les salles d'observation et les salles de consultation suivant le plan d'architecte.

LOT N° 04 – REVETEMENT DE SOL

L'Entrepreneur aura à sa charge avant la pose du revêtement souple (des dalles PVC) toute préparation du sol nécessaire et adéquate suivant la nature et la localisation des locaux traités. L'exécution devra satisfaire aux indications du Cahier des Prescriptions Techniques n° 2478 du C.S.T.B. (mars 1991). La limite des tolérances appliquées par le DTU devra être respectée

L'Entrepreneur devra également au préalable le nettoyage et le dépoussiérage des supports.

L'Entrepreneur doit la protection des sols extérieurs sur le passage fréquent des intervenants du chantier par du polyane.

L'Entrepreneur du présent lot aura à sa charge la fourniture et la pose de tous éléments spéciaux et les profilés d'angles adaptés.

Celui-ci sera réalisé suivant les prescriptions du fabricant et les indications du Maître d'Œuvre.

Dalles PVC 91.44 x 91.44 cm à poser

– Fourniture et pose de revêtement de sol : des dalles PVC dessin béton ciré couleur de la gamme Liberty Original plombantes de UDIREV ou similaire.

La « pose libre » des dalles sera réalisée suivant les prescriptions du fabricant et les indications du Maître d'Œuvre.

Caractéristiques :

– Dimensions : 91.44 x 91.44 cm

– Epaisseur : 5 mm et épaisseur couche d'usure 0.7mm

– Teinte: 5381 01 « béton » de la gamme Liberty Original lames plombantes de UDIREV ou similaire

Le revêtement doit être en PVC en lame destinée à être mise en œuvre en « pose libre ».

Son propre poids (doit faire 8 kg/m² au minimum), ainsi que sa structure, doivent la rendre auto-portante et la plomber au sol. Il est impératif de consulter les instructions du fabricant pour la pose.

Localisation : sol de la totalité de la zone d'intervention.

LOT N° 05 – COURANTS FORTS / COURANTS FAIBLES

Documents de référence

- des normes françaises et norme UTE

- DTU et normes NF applicables aux ouvrages prévus au présent lot et notamment :

- DTU 70.1 : Installations électriques
- C.00.301 : Textes officiels relatifs au contrôle et à l'attestation de conformité des installations électriques intérieures (octobre 1973)
- C.12.100 : Textes officiels relatifs à la protection des travailleurs dans les établissements qui mettent en œuvre des courants électriques (décret du 14 novembre 1962 mise à jour 25 avril 1973)
- C.14.100 : Installations de branchement de 1^{ère} catégorie (octobre 1969) et additif I de novembre 1971
- C.15.100 : Exécution et entretien des installations : tous les circuits prises de courant et les circuits salles de bains seront protégés par différentiel 30mA. Tous les circuits seront équipés d'un conducteur de terre, y compris les circuits d'éclairage et les prises de courant 10/16 Amp seront dotées d'obturateurs pour la protection des enfants. Les moulures et plinthes devront avoir une protection continue, et les installations aériennes seront protégées de la foudre, dans les régions sujettes aux orages.

Liste non exhaustive

Protections

Les dispositifs de protection auront un pouvoir de coupure, au moins égal à l'intensité maximale du courant de court-circuit correspondant à leur position définitive dans les installations.

Chaque circuit sera protégé, en tête, par une coupe circuit unipolaire à fusible calibré, installation sur le conducteur de phase. Le conducteur neutre comportera un dispositif de sectionnement situé, aussi, à l'origine.

Tous les coupe-circuits seront installés sur des tableaux généraux qui supporteront, également, les disjoncteurs réglementaires ainsi que les bornes de terre.

Conduits encastrés

Le parcours des conduits sera le plus simple possible, en respectant les rayons de courbure. La traversée des refends sera réalisée perpendiculairement

Prestations à la charge du présent lot

Le présent lot devra :

La fixation de tous ses ouvrages en fonction des supports livrés par les autres corps d'états.

Définir aux autres corps d'états les réservations.

Prendre contact avec les services techniques et commerciaux EDF pour les raccordements et branchements.

Les essais et mise en route

Toutes les suggestions de réalisations

Plan et schéma de distribution

L'entrepreneur remettra un plan de réservations des trous et des passages à laisser lors du coulage des ouvrages en béton et des gros murs

Il remettra, avant les travaux, à l'architecte, les schémas de distribution des différents locaux desservis.

Après les travaux, les plans de recollement de distribution.

Cheminement des câbles

Tous les chemins de câbles, distributions primaires et secondaires, goulottes, passages de murs, etc. seront dimensionnés pour qu'aucun câble ne dépasse et pour offrir une réserve de place et de poids de 50 % minimum en vue d'éventuelles extensions.

En aucun cas les câbles ne devront reposer sur un faux plafond, ni être collés, agrafés ou attachés sur des matériaux.

Les câbles seront posés et fixés dans des chemins de câbles.

Les chemins de câbles prévus pour les câbles de courants faibles ne devront en aucun cas être partagés avec d'autres ressources.

Matériels

Les matériels mis en œuvre seront conformes aux normes UTE et seront revêtus de la marque nationale de conformité : NF – USE d'une manière impératives

Pour l'ensemble de l'opération, l'appareillage (prises de courant, interrupteurs, etc....) devra être de modèle saillant étanche.

Prise de terre

La prise de terre existante sera contrôlée et renforcée si besoin par tous moyens adaptés.

Alimentation principale

L'alimentation générale: l'arrivée actuelle dans le bâtiment.

Régime du neutre

Le régime du Neutre retenu pour cette opération est neutre directement à la terre TT. Aussi, les protections mises en œuvre seront de type adapté et conforme aux prescriptions de la norme UTE C.15.100.

Enumération sommaire des travaux

- Vérification de l'installation électrique existante
- Dépose et mise à la décharge publique des câbles électriques existants
- Mise à jour de l'installation électrique par rapport aux nouvelles implantations de l'utilisation de l'électricité.

Les prestations dues par l'Entreprise comprendront globalement :

- la réalisation de la nouvelle distribution électrique secondaire à tous les points d'utilisation situés dans la zone d'intervention du bâtiment;
- la fourniture et la mise en œuvre de goulottes type programme Mosaic de Legrand ou similaire.
- la fourniture et la mise en œuvre de l'appareillage électrique ;
- la fourniture et la mise en œuvre de tous les appareils d'éclairage intérieur et de leurs organes de commande ;

L'ensemble du matériel électrique sera positionné conformément aux plans de l'Architecte.

- **Appareillage électrique**

L'appareillage électrique possédera les caractéristiques correspondantes aux influences externes auxquelles il sera

soumis suivant la catégorie des locaux. Il sera admis à la marque de qualité NF USE et marquage CE. Tout l'appareillage sera de type encastré ou goulotte électrique.

L'implantation de l'appareillage électrique est indiquée sur les plans de principe joints. L'Entreprise tiendra compte, cependant, de l'emplacement des équipements des autres lots.

Elle soumettra l'appareillage et les positionnements définitifs de ces matériels au Maître d'œuvre, avant toute exécution.

Tout l'appareillage électrique sera installé à une hauteur conforme aux normes en vigueur.

Le petit appareillage électrique (interrupteurs, prises de courant, etc.), aura pour caractéristiques :

- De Type LEGRAND MOSAIC Blanc ou similaire

• **Goulotte**

Fourniture et pose de goulottes horizontales (2 compartiments : électrique et informatique) et verticales (2 compartiment) à clippage direct avec accessoires (angles extérieure, intérieure, embout, angle plat, dérivation etc.

La pose de goulottes horizontales doit être à une distance suffisante du sol (à éviter l'installation au ras du sol) pour que le branchement des prises coudées soit possible.

• **Eclairage**

L'Entreprise prévoira la fourniture, la mise en œuvre et les raccordements de chaque point lumineux suivant plan architecte.

Tous les luminaires mis en œuvre porteront la marque « NF luminaires » ou seront conformes à une norme de la série NF EN 60-598.

L'Entreprise respectera scrupuleusement, l'implantation de principe donnée sur les plans joints.

Lors de l'exécution, l'Entreprise modifiera ou adaptera cette implantation, si nécessaire, pour tenir compte de l'emplacement des équipements des autres lots.

Les spots à installer sont :

Spots à lampes fluorescentes compactes de type Sistema easy fl 26W TCD EL avec Ecran rond 26 transparent en polycarbonate de IGUZZINI ou similaire + Lampe fluo-compacte TC-DEL - 26W

Normes NF EN 60598 – EN 55015 – EN61547

Eclairage de sécurité

Généralités

Fourniture, et mise en œuvre d'une installation d'éclairage de sécurité. Cette installation assurera la fonction d'éclairage d'évacuation (balisage).

L'éclairage de sécurité aura un fonctionnement non-permanent.

Enumération sommaire des travaux

Fourniture et pose de 4 blocs autonomes d'éclairage conforme à la norme NF C 71-800

Localisation :

Suivant le plan « sortie de secours » ;

Appareils

Les blocs autonomes d'éclairage de sécurité comporteront des accumulateurs interchangeables de classe II. Ils auront un indice de protection IP 43 - IK 07, non-permanents, avec une durée d'autonomie de fonctionnement de **6 heures**.

Ces blocs seront de référence 608 41 SATI de marque LEGRAND ou équivalent. Les blocs autonomes seront conformes à la norme NF C 71-805 et NF EN 60598-2-22.

Localisation : l'ensemble des pièces suivant le plan

Localisation : l'ensemble des pièces

Dégagement 1:

- 3 spots à lampes fluorescentes compactes sur simple allumage,
- 3 interrupteurs sur minuterie
- 2 prises de courant 16 A+T

Dégagement 2:

- 3 spots à lampes fluorescentes compactes sur simple allumage,
- 2 interrupteurs sur minuterie
- 2 prises de courant 16 A+T
- 1 bloc de sortie de secours

Accueil :

- 3 spots à lampes fluorescentes compactes sur simple allumage,
- 1 interrupteur
- 2 prises de courant 16 A+T
- 2 prises de réseau informatique
- 2 blocs de sortie de secours

Salle d'attente 1 :

- 4 spots s à lampes fluorescentes compactes sur double allumage
- 1 interrupteur
- 3 prises de courant 16 A+T
- 2 prises de réseau informatique

Salle d'attente 2 :

- 6 spots s à lampes fluorescentes compactes sur double allumage
- 1 interrupteur
- 3 prises de courant 16 A+T
- 1 bloc de sortie de secours

Box 1 :

- 4 spots s à lampes fluorescentes compactes sur double allumage
- 1 interrupteur
- 3 prises de courant 16 A+T
- 2 prises de réseau informatique
- 1 bloc de sortie de secours

Box 2 :

- 2 spots à lampes fluorescentes compactes sur simple allumage
- 1 interrupteur
- 3 prises de courant 16 A+T
- 2 prises de réseau informatique
- 1 bloc de sortie de secours

Box 3 :

- 2 spots à lampes fluorescentes compactes sur simple allumage
- 1 interrupteur
- 3 prises de courant 16 A+T
- 2 prises de réseau informatique
- 1 bloc de sortie de secours

Box 4 :

- 2spots à lampes fluorescentes compactes sur simple allumage
- 1 interrupteur
- 3 prises de courant 16 A+T
- 2 prises de réseau informatique
- 1 bloc de sortie de secours

Box 5 :

- 2spots à lampes fluorescentes compactes sur simple allumage
- 1 interrupteur

- 3 prises de courant 16 A+T
- 2 prises de réseau informatique
- 1 bloc de sortie de secours

Box 6 :

- 2 spots à lampes fluorescentes compactes sur simple allumage
- 1 interrupteur
- 3 prises de courant 16 A+T
- 2 prises de réseau informatique
- 1 bloc de sortie de secours

Salle d'observation 1 :

- 2 spots à lampes fluorescentes compactes sur simple allumage
- 1 interrupteur
- 3 prises de courant 16 A+T
- 2 prises de réseau informatique
- 1 bloc de sortie de secours

Salle d'observation 2 :

- 1 spot à lampes fluorescentes compactes sur simple allumage
- interrupteur
- 3 prises de courant 16 A+T
- 2 prises de réseau informatique
- 1 bloc de sortie de secours

Salle de consultation 1 :

- 6 spots s à lampes fluorescentes compactes sur double allumage
- 1 interrupteur
- 3 prises de courant 16 A+T
- 2 prises de réseau informatique
- 1 bloc de sortie de secours

Salle de consultation 2 :

- 4 spots s à lampes fluorescentes compactes sur double allumage
- 1 interrupteur
- 3 prises de courant 16 A+T
- 2 prises de réseau informatique
- 1 bloc de sortie de secours

INFORMATIQUE / TELEPHONE

Les travaux ont pour objectif la dépose et la pose de câbles, de prises et de connecteurs ethernet, permettant de relier les stations de travail, les imprimantes et les téléphones des bureaux et laboratoires situés au RDC de l'institut de Psychologie au réseau ethernet existant de l'institut, via un coffret de brassage (**la baie informatique) du PC sécurité situé au RDC.**

Il s'agira dans un premier temps de retirer les prises existantes dans les bureaux et laboratoires, de déposer les câbles existant entre les prises ethernet et le coffret de brassage.

Les travaux consisteront à poser un ou plusieurs bandeaux de connecteurs RJ45 cat6a non blindées, qui seront chacun d'eux reliés à une autre extrémité située dans une prise ethernet de même type, dans un bureau de l'espace situé au RDC.

Les câbles arriveront depuis le coffret de brassage, par le même cheminement que les câbles existants dans la zone des travaux. Ils chemineront par des chemins de câble situés dans les faux plafonds des couloirs et dégagements et descendront au niveau des goulottes verticales et passeront à l'intérieure des goulottes horizontales installées au niveau des plaintes, afin d'alimenter les prises ethernet des bureaux, des laboratoires et l'accueil.

Le nombre de prises dans les espaces de travail sera de **24**, auquel il faut rajouter **1** prise qui sera située dans les faux-plafonds. Et sera destinée à accueillir une borne wifi (wifi fourni par le maître d'ouvrage et son emplacement sera défini au courant du chantier). Il faut également rajouter **2x3** prises qui seront laissées également dans les faux-plafonds, mais ne seront pas fixées. Les 6 câbles devront avoir chacun une longueur de 20 mètres. Cela fait donc un total de $(24) + 1 + 6 = 31$

Les connecteurs RJ45

Le connecteur retenu sera de type RJ45 en conformité avec la norme IEC 60603-74/5, identique aux 2 extrémités du câble.

L'entrepreneur devra fournir la fiche technique des connecteurs RJ45.

Les prises terminales

Les Prises RJ45 seront de cat6a non blindées à clapet à connexion rapide sans outil avec contact auto-dénudant.

Les prises au niveau du poste de travail seront installées en goulotte. Les plastrons utilisés pour les prises terminales seront au format 45mm par 45mm.

Les prises disposeront d'un volet de protection mobile et inamovible. Le volet pourra être sur le connecteur ou sur le plastron.

Les prises seront également équipées d'un système de marquage et d'identification des connecteurs. Un volet de protection transparent amovible protégera l'étiquette d'identification. Les étiquettes non protégées ne seront pas acceptées.

La couleur des plastrons et/ou goulotte sera blanche

L'entrepreneur devra fournir la fiche technique des prises terminales.

Les panneaux de brassage « RJ45 »

Les panneaux de brassage « RJ45 » seront dimensionnés selon le standard pour permettre leur installation dans le coffret de brassage (situé au PC de sécurité).

Chaque emplacement de connecteur sera numéroté de manière indélébile, les emplacements non équipés de connecteurs seront munis d'un obturateur amovible.

L'entrepreneur devra fournir la fiche technique des panneaux de brassage « RJ45 ».

Câbles ethernet

Les câbles seront certifiés de catégorie 6a non blindés au sens de la norme ANSI/TIA/EIA-568-B.2.10 et la norme ISO/IEC 11801:2002 pour la correspondance avec la classe E, basé sur le standard Ethernet.

Les câbles seront d'une fréquence ne dépassant pas 500 MHz.

L'entrepreneur devra fournir la fiche technique des cordons.

Préconisations de mise en œuvre

Afin de garantir la qualité de l'ensemble et les performances du câblage, le titulaire veillera à respecter :

- la longueur des câbles sera au maximum de 90 mètres (de bout en bout de la liaison, hors cordons de brassage et de desserte).
- les contraintes mécaniques. Les câbles seront posés et non tirés, le dérouleur de touret sera obligatoire. Les câbles métalliques et optiques ne devront subir aucune contrainte mécanique excessive lors de leur mise en place, comme le pliage, la traction ou l'écrasement.

- le rayon de courbure minimal préconisé par le constructeur des câbles "cuivre" et "optique", pendant et après la pose doit être respecté.
- la longueur de câble dégainé (inférieure à 20 mm) ainsi que la longueur détorsadée (inférieure à 13 mm). Le raccordement sera réalisé sans outil ou à l'aide d'outils adéquats, selon les préconisations du constructeur.
- le serrage qui sera réalisé manuellement afin de ne pas écraser les câbles. L'intervalle entre deux colliers ne devra pas être inférieur à 20 cm. Il est demandé d'utiliser des colliers réutilisables munis d'un système de fermeture crochet et boucle permettant de ne pas blesser les câbles (système similaire à la marque Velcro) .
- la reprise de masse entre le connecteur et le câble qui devra obligatoirement être réalisée à l'aide du feuillard ou de la tresse à 360° sans l'aide du drain. Tout système à reprise de masse à l'aide du drain sera refusé.
- les panneaux de brassage qui seront métalliques et reliés à la masse de la baie de manière sûre à l'aide d'un système de reprise de masse adéquat et non à l'aide des vis de maintien.
- la conception du système ainsi que le trajet défini pour le cheminement des câbles qui prendra en compte les limitations définies par les normes EN 50173 et EN 50174-2 afin d'optimiser les performances de transmission.

La séparation entre les câbles de transmission de données et les câbles d'alimentation électrique doit être au minimum conforme à la norme EN 50174 partie 2 afin de garantir le bon fonctionnement des équipements.

Cheminement des câbles

Tous les chemins de câbles, distributions primaires et secondaires, goulottes, passages de murs, etc. seront dimensionnés pour qu'aucun câble ne dépasse et pour offrir une réserve de place et de poids de 50 % minimum en vue d'éventuelles extensions.

En aucun cas les câbles ne devront reposer sur un faux plafond, ni être collés, agrafés ou attachés sur des matériaux.

Les câbles seront posés et fixés dans des chemins de câbles.

Les chemins de câbles prévus pour les câbles de courants faibles ne devront en aucun cas être partagés avec d'autres ressources.

La fermeture des faux plafonds et des goulottes ne pourra être effectuée qu'après contrôle du respect du présent C.C.T.P.

Les chemins de câbles horizontaux seront obligatoirement en tôle galvanisée ajourée de type "dalle marine" à bords non coupants, les chemins de câbles verticaux seront de type "dalle marine" ou cablofil® (fils d'acier tressés).

Pour les lieux où l'installation des chemins de câbles n'est pas possible, les câbles devront être supportés et protégés par des aménagements adaptés, validés par le maître d'œuvre.

Une étiquette gravée signalant le type d'utilisation du chemin de câble sera mise en place au minimum tous les 5 mètres (par exemple "réservé courants faibles").

Identification et repérage des liaisons « cuivre »

Toutes les liaisons doivent être clairement repérées sur les connecteurs, modules et prises desquels elles proviennent et auxquels elles aboutissent.

Le repérage se fera de manière lisible et indélébile par des étiquettes d'identification inamovible sur les modules des baies de brassage ainsi que sur les prises des postes de travail. La codification des numéros de prise est sera précisé par le maître d'ouvrage.

Tests des liaisons

Ces tests ont pour objet de s'assurer que l'installation sera capable de supporter les hauts débits des réseaux.

Toutes les liaisons "cuivre" devront être testées.

Tous ces tests seront effectués à l'aide d'un testeur, dans sa version logicielle la plus récente à la date du test, comme défini par la norme ISO/IEC 11801 édition 2 et par le standard EIA/TIA 568-B.2-1.

Énumération sommaire des travaux

- Fourniture et pose des câbles ethernet "cuivre" de catégorie 6a (total de 24+1+6=31) câbles et connecteurs RJ45
- Fourniture et pose des prises terminales
- Fourniture et pose des panneaux de brassage « RJ45 »
- Fourniture et pose des goulottes à 2 compartiments (par le lot électricité)
- Identification et repérage des liaisons « cuivre »
- Tests des liaisons "cuivre" de classe E

Localisation : l'ensemble des pièces

Accueil :

- 2 prises ethernet

Salle d'attente 2 :

- 2 prises ethernet

Box 1 :

- 2 prises ethernet

Box 2 :

- 2 prises ethernet

Box 3 :

- 2 prises ethernet

Box 4 :

- 2 prises ethernet

Box 5 :

- 2 prises ethernet

Box 6 :

- 2 prises ethernet

Salle d'observation 1 :

- 2 prises ethernet

Salle d'observation 2 :

- 2 prises ethernet

Salle de consultation 1 :

- 2 prises ethernet

Salle de consultation 2 :

- 2 prises ethernet

LOT N° 06 – PLOMBERIE - SANITAIRE

Liaison avec les autres corps d'état.

Du fait de sa qualification, il appartient à l'entreprise de prévoir le détail des sujétions, fournitures et ouvrages nécessaires à la parfaite réalisation de son marché.

Pour cela, elle prendra connaissance des travaux à la charge des autres corps d'état et fera apparaître les ouvrages correspondant sur ses plans et détails d'exécution.

Travaux compris dans le prix forfaitaire

Le prix global du marché comprend toutes les sujétions nécessaires à la complète exécution des ouvrages et en particulier :

- Les trous, rebouchages et scellements nécessaires,
- La protection de tous les ouvrages exécutés pendant la durée des travaux et en particulier des appareils par tous moyens appropriés,
- La mise en service, les essais, le réglage des installations et leur entretien pendant la période de garantie,
- Les certificats de conformité des installations.

Normes et règlements.

La nature des appareils employés devra être conforme aux règles, Avis Techniques, Normes, Textes officiels et DTU en vigueur.

Prescriptions techniques particulières.

L'entrepreneur se renseignera auprès des services concernés pour connaître la pression statique de l'eau. Les calculs des sections de canalisations seront faits en vue d'assurer l'alimentation de tous les appareils en pression suffisante.

Le diamètre des siphons et canalisations de vidanges des appareils sanitaires ne pourront être inférieurs à ceux indiqués au tableau n° 1 de la Norme Française P41.202.

Les canalisations de chutes et descentes auront un diamètre au moins égal à celui indiqué au tableau n° 2 de la même norme.

Percements et scellements.

Les percements, scellements et rebouchages dans les murs ou cloisons seront à la charge de l'entreprise du présent lot.

Les détériorations occasionnées par l'entrepreneur de plomberie suite à l'inobservation des présentes règles seront réparées à ses frais par les entreprises de chaque lot considéré.

Traversées de planchers et murs.

Les traversées seront réalisées conformément à l'additif n°1 du DTU 60.1.

Des fourreaux protégeront toutes les canalisations dans les traversées des murs ou des planchers.

Le diamètre des fourreaux aura 1 cm de plus que le diamètre de la canalisation et il dépassera au moins de 0.5 cm le parement des murs ou des plafonds, et de 3 cm au niveau du revêtement de sol.

Au passage de portes ou en traversée de locaux des fourreaux système "Avadis" pourront être employés.

Distribution d'eau froide.

Alimentation d'eau depuis le compteur, vanne d'arrêt de la kitchenette existante de l'accueil.

Réseau intérieur comprenant les parcours horizontaux et verticaux desservant l'ensemble des divers points d'eau ou appareils sanitaires.

Nature des canalisations.

Les distributions intérieures et raccordements aux appareils seront en tube cuivre.

Diamètre des canalisations.

-Lavabo, évier, poste d'eau, prise lave linge et lave vaisselle : diamètre 12/14 mm,

Mise en œuvre des canalisations d'eau froide.

Les canalisations sont assemblées entre elles par brasure, raccord à collet type Sudo.

Le piquage de chaque appareil sera effectué avec des raccords démontables, les tubes seront posés sur des colliers à vis chromées, serrées sur des chevilles tamponnées dans les parois.

Robinet d'arrêt, de vidange.

Pour chaque groupe d'appareils il sera prévu un robinet d'arrêt avec robinet de vidange correspondant.
Tous les appareils de chasse et tous les appareils spéciaux seront pourvus de robinets individuels.
Tous les robinets d'arrêt seront facilement démontables au moyen de raccords.

Distribution eau chaude.

Une distribution eau chaude est prévue pour l'évier.

Tracé du réseau.

Les alimentations depuis les générateurs d'eau chaude jusqu'aux appareils sanitaires :
évier, compris tous les raccords, elles suivront les parcours de distribution d'eau froide.

Evacuation eaux usées et eaux vannes.

Les vidanges des appareils seront exécutées en PVC rigide, résistant à une température de 100/110°
correspondant au DTU 60.83.

Marque Auger, Sautra ou Nicoll ou similaire.

Tous les appareils sanitaires installés devront être raccordés au réseau principal d'évacuation.

Diamètre des canalisations d'évacuation.

Les sections minimales seront les suivantes :

Evier: 33.6/40.

Mise en œuvre des évacuations.

Les évacuations seront réalisées en apparent, derrière la kitchenette, le tracé des évacuations sera étudié de manière à réduire leur parcours visible, il sera prévu des bouchons de dégorgement à chaque changement de direction.

Le piquetage de chaque appareil sera effectué avec des raccords démontables. Le raccordement au réseau principal d'évacuation sera réalisé au moyen de raccords collés.

Choix des appareils.

Le matériel employé sera obligatoirement conforme à celui indiqué dans la liste mentionnée ci-après, qui tiendra lieu d'engagement.

Les commandes de robinetteries et d'appareils seront subordonnées à la présentation sur place des modèles qui devront recevoir au préalable l'agrément du Maître d'Ouvrage.

Pose des appareils.

Les travaux comprendront les raccords en eaux vannes, eaux usées, eau chaude, eau froide et toutes sujétions de pose et raccordement suivant les règles de l'art.

Avant la mise en service définitive de chaque appareil, une présentation complète des emplacements désignés sur les plans sera soumise à l'approbation du Maître d'Ouvrage.

Liaison des appareils.

L'entrepreneur sera responsable des appareils jusqu'à la réception des travaux.

Les appareils devront être obligatoirement bloqués jusqu'à leur mise en service.

Lorsque l'entrepreneur aura enlevé la protection des appareils, il devra en assurer le nettoyage complet.

Description des ouvrages**Sanitaires**

Fourniture et pose d'un ensemble de kitchenette 120 x 60 sans plaque chauffant avec un évier en inox, frigo et meuble sous évier avec porte en Medium finition peinture couleur blanche. La porte devra être munie d'un bouton de tirage.

Robinetterie pour évier Fourniture et pose de robinet de type Eurostyle de Grohe

Localisation : salle d'attente n°1

LOT N° 07 - PEINTURE

Documents de référence

DTU n° 59 : Cahier des Charges - additif n° 1 - Cahier des clauses spéciales et mémento applicable aux travaux de peinture

Notices concernant les classements UPEC

Normes AFNOR

Avis technique de CTBS

Spécifications des fabricants

Préconisation des fabricants

Règles de sécurité et de fonctionnement.

L'entreprise de présent lot doit prendre connaissance du rapport de diagnostic du plomb dans les revêtements avant de commencer les travaux et de prendre les précautions nécessaires lors des travaux.

Plan de prévention (présence du plomb)

Liste non exhaustive.

Peinture à mettre en œuvre

Les travaux de peinture seront réalisés en prenant pour références les marques de produits suivantes : CORONA, LA SEIGNEURIE, ASTRAL, FREITAG, GAUTHIER, ZOLPAN ou similaires pour les peintures.

Le Maître d'œuvre aura toujours droit à n'importe quel moment de vérifier au moyen d'analyses par un laboratoire d'essai, aux frais de l'entreprise, la qualité des matières premières.

Dans le cas où ces produits seraient de qualité inférieure à celle qui aurait été demandées, les travaux déjà exécutés seront refaits entièrement aux frais de l'entrepreneur qui supportera également les dépenses accessoires qui en seront la conséquence et ce, sans préjudice des poursuites judiciaires qui pourraient être jugées opportunes.

Avant tout début d'exécution, l'entrepreneur devra présenter au choix du Maître d'œuvre, une liste des marques qu'il envisage d'utiliser avec indication des applications prévues.

Le choix de tons des différentes peintures mates ou brillantes ou satinées sera fixé par le Maître d'œuvre.

Le choix est à faire suivant l'aptitude à la fonction des produits selon la protection ou l'état de finition recherchée.

Les fiches techniques des produits seront communiquées au Maître d'œuvre avant toute application.

Enduits

Les enduits devront être blancs, durs, lavables et garnissants. Dans le cas de mauvaise planimétrie des surfaces, ils seront d'épaisseur suffisante afin d'assurer un parfait aspect et permettre d'obtenir l'état de finition soigné.

Travaux d'impression

1° Primaire antirouille sur parties métalliques non traitées (en complément de celles prévues au lot Serrurerie)

Les peintures inhibitrices de corrosion sont à appliquer à la brosse après brossage, dégraissage, sur les supports propres, secs et exempts de rouille et de calamine.

2°) Impression pour bois à peindre (en complément de celle prévue au lot Menuiserie)

Peinture pénétrante adaptée à la nature du bois et appliquée à la brosse sur des bois secs (14 % d'humidité pour intérieur et 18 % Pour l'extérieur).

L'impression des feuillures et pare closes est faite avant la pose des vitres.

Finition

La qualité de finition exigée pour l'ensemble des subjectiles et prestations est la qualité soignée (finition A) (art. 4.2.23 du DTU N°59.1). Tous les travaux préparatoires seront dus pour obtenir cette qualité de finition, le rappel des travaux préparatoires ci-après par type d'ouvrage n'est donné qu'à titre indicatif et correspond à un minimum de prestations à exécuter par l'entrepreneur.

Définition des ouvrages

Peinture sur parois intérieures

Description

Préparation : enduit lisse

Sur parois plâtre : avec application d'un lissage type MAP ou similaire

Concerne :

- Epoussetage
- Révision de l'enduit pelliculaire
- Ratissage

Voir le diagnostic plomb dans les revêtements et prendre les précautions nécessaires.

Finition

- 2 Couches Peinture acrylique de décoration type ZOLPAN ou similaire (aspect lisse et satiné).

Localisation

Toutes les surfaces de parois à peindre dans la zone d'intervention

Peinture en plafond

Description

- égrenage, brossage
- ratissage d'enduit
- ponçage époussetage
- 2 couches de finition peinture acrylique de décoration type ZOLPAN ou similaire (aspect lisse et mat)

Voir le diagnostic plomb dans les revêtements et prendre les précautions nécessaires.

Localisation

Toutes les surfaces plafonds et de faux plafonds à peindre dans la zone d'intervention

Peinture sur menuiserie bois

Description

- Ponçage
- Enduit non repassé
- 2 couches de finition peinture acrylique semi-brillante ou similaire (aspect brillant).

Voir le diagnostic plomb dans les revêtements et prendre les précautions nécessaires

Localisation

Vantaux de portes intérieures existantes conservées

Tous les ouvrages de menuiserie bois sont à vérifier avec le Maître d'œuvre

Les poignées des portes existantes sont à remplacer

Nettoyage et protection

Description

Nettoyage de mise en service

- Parties vitrées : Lavées aux deux faces.
- Eléments ne recevant pas l'application de peinture :
Protection des dits éléments contre toutes projections du présent lot et nettoyage par produit spécial adéquat.
- Nettoyage par produit spécial adéquat.
- Divers :

Eléments en inox et alu

Béquilles, entrées des serrures, gâches, crémones, interrupteurs, prises de courant et tous accessoires nettoyés intégralement.

- Raccords :

Après nettoyage, exécution de tout raccord à la demande sans augmentation du forfait, à l'exception des dégradations causées par des tiers qui seront remboursés au compte prorata et interentreprises

A.....

Le.....

Signature et cachet du candidat

(Porter la mention "lu et approuvé")